

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2025

LUTTER CONTRE LES FERMETURES ABUSIVES DE COMPTES BANCAIRES - (N° 1025)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 53

présenté par

M. Mattei

à l'amendement n° 5 de Mme Pirès Beaune

ARTICLE 3

Compléter cet amendement par les 4 alinéas suivants :

« II. – En conséquence, au même alinéa 2, substituer aux mots :

« résiliation unilatérale présentés »,

« les mots :

« résiliations unilatérales effectuées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel : l'article 3 parle « des motifs de résiliation unilatérale présentés par les établissements ». Avec l'amendement n° 5, accepté par la commission, cela devient « des motifs et du nombre de résiliation unilatérale présentés par les établissements ». « présentés » est séparé de « motifs », la phrase ne tourne plus. Le présent sous-amendement remplace « résiliation unilatérale présentés » par « résiliations unilatérales effectuées ». Le complément porte ainsi sur « résiliations » et plus sur « motifs » et le problème est résolu.